

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Devoir de vigilance climatique : Notre Affaire à Tous interpelle plusieurs multinationales françaises potentiellement hors-la-loi

#### Lundi 8 mars 2021

Notre Affaire à Tous publie la deuxième édition du "benchmark de la vigilance climatique" qui passe au crible le comportement de 27 multinationales. Quatre ans après son adoption, aucune entreprise étudiée ne se conforme pleinement aux exigences de la loi sur le devoir de vigilance, malgré l'urgence climatique<sup>3</sup>. Alors que le juge a récemment rappelé la nécessité d'un contrôle social du devoir de vigilance, l'association, qui a déjà assigné <u>la pétrolière Total</u> et <u>le groupe Casino</u> en justice, interpelle de nouveau ces entreprises particulièrement polluantes.

Malgré sa condamnation récente dans l'Affaire du Siècle<sup>4</sup>, l'action climatique de l' État, notamment en matière de régulation des entreprises, est très insuffisante. Loin de combler ces lacunes, le dernier projet de loi sur le climat n'impose pas de trajectoire précise de décarbonation aux entreprises.<sup>5</sup>

Afin de surmonter cet immobilisme, Notre Affaire à Tous s'appuie sur la loi relative au devoir de vigilance pour contraindre les plus gros pollueurs français à se conformer aux exigences légales et donc lutter contre le dérèglement climatique. Cette loi pionnière oblige les multinationales à publier et à mettre en œuvre un plan de vigilance afin de prévenir les atteintes graves aux droits humains et à l'environnement. Le 11 février dernier, dans l'action en justice contre Total, le tribunal judiciaire de Nanterre a reconnu sa compétence en matière de vigilance climatique démontrant la volonté de la justice française d'agir pour la lutte contre le changement climatique.

Si le second volet du benchmark s'inscrit dans un contexte judiciaire favorable, il ne peut que constater à l'inverse l'inertie générale des entreprises. De nouveau, aucune entreprise n'obtient la totalité des points, alors qu'il s'agit de la seule note permettant de se prémunir de toute responsabilité. Les notes décernées sont du reste très faibles : 18 entreprises sur 27 n'ont pas obtenu une note supérieure à la moyenne. 7 entreprises sur 27 n'intègrent toujours pas formellement le climat à leurs plans de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La première étude est disponible ici.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Toutes les entreprises étudiées lors du précédent *benchmark* ont été conservées (Air Liquide, Total, Natixis, EDF, Auchan, Bouygues, Vinci, Eiffage, Engie, Crédit Agricole, Aéroports de Paris, Société Générale, Veolia, Suez, Axa, Airbus, Carrefour, Renault, Air France, BNP, Arcelormittal, PSA, Michelin, Danone, Schneider Electric, Casino, Bolloré). Les entreprises Bolloré et Casino ont été aioutées à l'étude.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> TA Paris, 3 févr. 2021, n° 1904967, 1904968, 1904972, 1904976/4-1

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> "Avis portant sur le projet de loi Climat et Résilience", Haut conseil pour le Climat, février 2021



vigilance<sup>6</sup>. S'agissant plus concrètement des trajectoires de réduction de GES, seules 5 entreprises sur 27<sup>7</sup> sont alignées sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris

Les entreprises ne dévoilent également pas correctement leurs émissions directes et indirectes, malgré les différentes règles en vigueur. Selon les informations publiées par les entreprises elles-mêmes, l'empreinte carbone cumulée des 27 multinationales évaluées s'élève à 1854,82 millions de tonnes (Mt) de CO2e. Mais, des études indiquent que ces estimations sont largement sous-estimées. Dans le secteur bancaire, les entreprises retracent moins de 5% de leurs émissions.<sup>8</sup>

Si l'ensemble des émissions du secteur bancaire étaient divulguées, l'empreinte carbone des entreprises de cette étude dépasserait 4 889 Mt CO2e et représenterait plus d'onze fois les émissions territoriales françaises!

De manière générale, les entreprises étudiées ne mettent pas toutes les mesures en œuvre afin de faire baisser les émissions directes et indirectes de leurs filiales et de leurs chaînes de sous-traitance. Il s'agit pourtant du cœur de la loi vigilance.



Notons enfin que Total, Natixis, Casino, Auchan, Bouygues se situent tout en bas de notre classement en raison de politiques climatiques particulièrement insuffisantes.

En somme, si les entreprises ne mettent pas toutes les mesures en œuvre pour se conformer à la loi vigilance, les lettres d'interpellation pourraient se transformer en assignation.

Pour Laure Barbé, de Notre Affaire à Tous, "Le contrôle du respect par les entreprises de leurs obligations climatiques est indispensable, qui plus est dans le contexte de crise sanitaire actuel où celles-ci bénéficient d'aides publiques importantes dans le cadre du plan de relance. Afin qu'un modèle économique résilient et respectueux de l'environnement et des droits humains puisse émerger, ces aides doivent être dirigées vers des entreprises disposant d'une réelle stratégie de décarbonation de leurs activités."

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Engie, Suez, Eiffage, Bouygues, Danone, Véolia et la Société Générale. Le critère relatif à l'intégration du climat au plan de vigilance ne constitue en revanche que 10% de notre barème, puisque la loi relative au devoir de vigilance créé avant tout une obligation de comportement, et non de transparence. Or ces entreprises publient tout de même des informations sur leurs politiques climatiques, sur lesquelles nous nous sommes appuyés.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Danone, Schneider, Suez, Axa et EDF

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Les quatres banques analysées (BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole et Natixis) ont communiqués cumulativement une empreinte carbone de 140 Mt CO2e. Une étude d'Oxfam publiée en octobre 2020 (« <u>Banques : des engagements climat à prendre au 4ème degré</u> ») indique que l'empreinte cumulée de ces quatre banques, comprenant leurs émissions directes et indirectes, s'élèvent à 3 174 Mt CO2e.



Pour Avril Julienne, de Notre Affaire à Tous "l'empreinte carbone de ces entreprises ne baisse toujours pas, pire elle est en nette progression par rapport à l'année dernière. Les mesures annoncées ne sont ni suffisamment précises ni chiffrées, ce qui ne permet pas de constater leur impact concret sur le bilan carbone des entreprises. Les entreprises doivent entièrement revoir leurs stratégies et la mise en œuvre de celles-ci afin d'être à la hauteur de l'enjeu."

## Lien vers le rapport complet

### **CONTACT PRESSE:**

Cécilia Rinaudo, Coordinatrice Générale: cecilia@notreaffaireatous.org - 06 86 41 71 81